

Conseil de quartier Haut Barr / Sources

Réunion plénière

20 janvier 2026

Mme LAFONT accueille les habitants présents en se présentant et en présentant les membres du Bureau du Conseil de quartier.

M. LEYENBERGER présente l'ordre du jour de la réunion.

- Informations de la Ville
- Temps d'échange
- Présentation du frelon asiatique par un groupe d'habitants acteurs dans la sensibilisation au sujet

Il remercie les membres du Bureau qui s'investissent depuis 6 ans. Ils permettent, par leur expertise d'usage d'éclairer le Conseil Municipal sur son action pour la ville.

Il indique que c'est un exercice qui est nécessaire même si parfois il est difficile. Il s'agit en effet de servir l'intérêt général du quartier en évitant d'aborder des problèmes individuels. L'intérêt pour la vie du quartier est visible au nombre de personnes présentes lors des réunions plénières.

Mme LAFONT revient sur les points abordés lors des dernières années.

Aménagement de la rue du Rossignol

M. JOST indique que le bilan est plutôt positif, il y a toujours des problèmes d'incivilités avec des excès de vitesse. Mais la bande cyclable était une demande des habitants.

Un habitant trouve également que l'aménagement est réussi. Pour la plupart des automobilistes, la création d'écluses a réduit la vitesse, ce qui sécurise grandement la circulation des piétons.

M. BURCKEL ajoute que la bande cyclable a dû être connectée à un circuit cyclable dans le quartier.

Une habitante rapporte un problème de vitesse excessive dans la rue du Schneeberg.

M. BURCKEL indique que c'est un problème étendu à toute la ville, qui souvent vient des habitants mêmes des rues concernées. C'est un problème d'incivilité qu'il est difficile à endiguer.

M. LEYENBERGER ajoute qu'un sondage avait été effectué sur la question du stationnement notamment dans la rue du Schneeberg. La solution choisie par les habitants a réduit la largeur praticable par les automobilistes sur la chaussée, ce qui doit inciter à ralentir. Mais certains continuent malgré tout à circuler trop vite

Un habitant indique que le même problème est rencontré dans la rue des Sources, où il est également difficile de marcher sur le trottoir lorsque les haies ne sont pas taillées

Mme LAFONT, indique que le numéro du RIS est fait pour ce genre de signalement : il s'agit d'un répondeur écouté tous les jours et si la végétation se trouve sur un terrain appartenant à la Ville, le service technique se rendra sur place pour s'en occuper. Dans les cas où le terrain n'appartient pas à la Ville, la Police Municipale contacte le propriétaire pour lui signifier de la nécessité de nettoyer son terrain pour que la végétation n'empiète pas sur la voie publique.

Place du piéton en ville

M. BURCKEL ajoute qu'un des sujets sur lequel travaille le Conseil de quartier est la circulation du piéton en ville. Il rencontre régulièrement des obstacles dus à des oublis ou à des incivilités de particuliers. Parfois ces obstacles sont du fait de la Ville, lorsqu'un bateau de trottoir n'est pas au bon endroit ou qu'un trou s'est formé par exemple.

Un habitant ajoute le cas du déneigement qui n'est pas fait par tous.

M. LEYENBERGER indique qu'il arrive que la situation habituelle soit un peu dégradée en cas d'intempéries. Il faut parfois accepter que les choses soient un peu ralenties en attendant le passage de déneigeuses qui ont 67km de voies à parcourir à Saverne.

M. BOOS précise que ce qui peut être dangereux est le verglas plus que la neige. C'est plus difficile à traiter, car le sel seul ne suffit pas. Il faut le placer au bon moment et son action dépend de plusieurs paramètres (température, humidité, tassement, passage de véhicules...)

Un habitant souligne que certains habitants n'ont pas le choix que d'emprunter les trottoirs glissants, c'est le cas notamment pour les écoliers. Il suggère d'ajouter des bacs de sable ou de sel à des endroits stratégiques.

M. LEYENBERGER poursuit sur le sujet des obstacles aux piétons, le comportement le plus ancré dans les habitudes est le stationnement des voitures sur les trottoirs. Souvent pratiqué pour ne pas gêner la circulation des voitures cela gêne malheureusement la circulation des piétons. La règle inscrite au code de la route est de se garer sur la route sauf en cas de signalisation indiquant le contraire (peinture au sol ou panneaux). La Police Municipale est vigilante quant à cette infraction et l'amende est de 135€.

Un habitant signale qu'il n'y a pas de trottoir dans la rue du Furstenberg et que le trajet emprunté par les piétons est envahi par de la végétation.

M. BURCKEL indique qu'un permis de construire a été déposé pour le terrain à l'origine de ce problème, il sera alors plus régulièrement entretenu.

M. LEYENBERGER indique que lorsqu'un terrain d'un particulier n'est pas nettoyé et que la végétation empiète sur l'espace public, la facture de l'entretien effectué par la Ville est envoyée au propriétaire.

Un habitant signale des ronces qui empiètent sur le trottoir dans la rue de l'Europe, le long des étangs.

M. BURCKEL indique que la gestion de ce terrain appartient à l'aménageur. La Ville leur transmettra ce signallement.

Un habitant signale un dépôt sauvage d'ordures derrière l'EPSAN, il y a également probablement un terrain de deal à cet endroit.

M. LEYENBERGER indique que c'est un point de vigilance que la Ville va prendre en compte.

Un habitant pense que l'installation de caméras pourrait suffire à dissuader les trafics et les cambriolages.

M. LEYENBERGER indique qu'aujourd'hui, à Saverne, il y a une centaine de vues caméra.

L'habitant poursuit sur le fait qu'une caméra à la sortie de la ville pour permettre d'identifier les cambrioleurs quittant la ville après leur méfait.

Un habitant demande si à certains endroits, un lampadaire sur deux peut rester allumé la nuit pour éviter les cambriolages.

M. LEYENBERGER indique que 90% des cambriolages ont lieu entre chien et loup pour éviter aux cambrioleurs de devoir utiliser de la lumière tout en y voyant quelque chose. Ils opèrent avant que les gens ne rentrent du travail. Plus tard, lorsqu'il n'y a pas de lumière et qu'ils ont besoin de s'éclairer par eux-mêmes, ils sont plus repérables.

La question de l'extinction de l'éclairage public avait été posée lors d'une réunion plénière dans les Conseils de quartier. La majorité des habitants était pour éteindre à 22h30 voire plus tôt. C'est aussi une décision environnementale pour éviter la pollution lumineuse.

Il y aura des points d'amélioration à apporter le jour où la technologie et le budget le permettra.

Certaines communes démontent les détecteurs de mouvement reliés à leurs lampadaires, car les détecteurs s'allumaient dès qu'un animal passait ce qui engendrait encore plus de nuisances.

Un habitant indique que dans la rue du Général-Leclerc seule une lampe sur deux est allumée.

M. LEYENBERGER indique que des ampoules avaient été dévissées au moment de la crise énergétique, ce qui n'est pas idéal pour la santé du réseau, mais qui a permis d'économiser un peu. Le réseau de cette rue est vieillissant et devra être changé.

Un habitant signale qu'il n'y a pas de trottoir au niveau des habitations en face du restaurant La Garenne. Il ajoute que le lampadaire au niveau des escaliers n'est pas allumé, ce qui est dangereux. Enfin, les branches d'un boulot doivent être taillées, car elles obligent les véhicules à se déporter sur la voie de gauche.

Escaliers rue Roll

M. BURCKEL informe que le petit escalier entre la rue Roll et la rue de Donaueschingen a été restauré après que l'information a été remontée par le Conseil de quartier.

Réunions publiques

Il ajoute que des présentations publiques ont eu lieu lorsque des sujets nécessitaient une consultation des habitants ou une transmission d'informations détaillées.

Ce fut le cas pour la question de l'éclairage public mais également pour le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) afin d'informer les habitants et de répondre à leurs questions.

Il rappelle que le RCU sera connecté aux grands collectifs, aux bâtiments publics, à l'hôpital. Les travaux sont programmés jusqu'en 2027.

Les ressources proviennent de trois sources différentes :

- bois
- chaleur thermique solaire avec un champ photovoltaïque solaire près de l'Océanide
- chaleur fatale provenant principalement de Kuhn, et qui est réinjectée dans le réseau.

Des points de gaz de secours sont maintenus pour qu'en cas d'imprévu, il y ait toujours la possibilité d'approvisionner le réseau en chaleur, notamment pour les points stratégiques comme l'hôpital.

L'accès des camions transportant le bois se fera par la RN 4 depuis la route d'Otterswiller pour tourner à l'Océanide.

La ressource en bois est très contrôlée, notamment par l'ADEME. Il s'agit de chutes et de déchets bois non utilisables comme bois d'œuvre.

La commission forêt de Saverne pilotée par l'ONF pour la partie communale effectue un suivi pour éviter d'épuiser la ressource en bois.

Un habitant demande si l'on connaît la date de fin de construction du lotissement Saubach.

M. LEYENBERGER indique qu'un peu moins de la moitié du lotissement prévu a été réalisé pour l'instant.

Un habitant demande s'il existe un quota de végétalisation obligatoire par terrain. Il s'agirait de lutter contre la minéralisation des jardins.

M. LEYENBERGER indique que depuis une dizaine d'années, la loi n'impose plus de taille minimale pour construire. Les lots sont petits, ne permettant que peu ou pas de végétation. La Communauté de communes a lancé son PLUi, la question de la minéralisation devra être abordée dans le cadre de sa construction.

M. BURCKEL ajoute que le nombre de places de parking est également réglementé et est vérifié systématiquement par les services. Des problèmes sont également créés par l'aplanissement des terrains en terrasses. Lorsque des murs sont construits, le quartier qui se nomme quartier des Sources, est particulièrement sujet à des problèmes d'inondation. Lorsque le cadre imposé par le PLU et le permis de construire n'est pas respecté, des procédures en justice sont engagées par la mairie.

M. LEYENBERGER précise que le maire a le pouvoir de police de l'urbanisme mais lorsque le constat est fait que le permis de construire n'est pas respecté, le seul recours est de saisir la justice. C'est un point remonté à l'Etat régulièrement, mais les maires sont démunis.

M. BURCKEL ajoute que c'est un processus qui peut être plus ou moins long selon la bonne foi ou non du résident.

Une habitante signale le passage piéton entre la rue Furstenberg et la rue Clémenceau qui s'arrête face au grillage de l'aire de jeux du château d'eau et oblige à marcher sur la route pour rejoindre l'aire de jeux.

M. BURCKEL informe que le petit îlot central en haut de la rue Clémenceau a été ajouté sur demande du conseil de quartier pour sécuriser le passage piéton. Ce passage est un sujet qui sera traité en même temps que la réfection de l'aire de jeux.

Le stationnement sera également une question à traiter pour la construction de l'aire de jeux

Un habitant demande si le passage piéton peut être repeint en attendant, pour le rendre plus visible.

Un habitant témoigne des vas-et-viens d'engins de chantier jusqu'au quartier Saubach. Il faudrait que les entrepreneurs se coordonnent pour éviter des manœuvres et travaux inutiles. Si la ville rencontre l'aménageur elle peut lui en parler.

M. LEYENBERGER prévient du passage de plusieurs camions et tracteurs à venir dans le cadre du chantier du COSEC des Dragons. Des travaux de terrassement vont débiter prochainement, du remblai devra être évacué.

Intervention de Claire Deguillaume, apicultrice savernoise sur la sensibilisation aux effets du frelons asiatique.

Le frelon asiatique (FA) est arrivé depuis quelques années en Alsace et devient un problème pour les apiculteurs et arboriculteurs et une gêne pour le quotidien des habitants. Il provoque également une dérégulation de la biodiversité en se nourrissant d'insectes.

On arrive dans la période où il sera important d'être informé et vigilant.

La 1^{ère} fois qu'elle a vu le FA était en Corrèze il y a une dizaine d'années, où il était devenu trop dangereux de récolter des fruits. L'Alsace est la dernière région à être touchée par le FA et à réagir avant qu'il ne devienne un problème.

Un plan de lutte dans le Bas Rhin a été instauré car le problème va au-delà de l'apiculture.

Mme DEGUILLAUME poursuit en présentant les caractéristiques physiques permettant de reconnaître le frelon asiatique. Il est plus petit que le frelon européen et sa robe diffère également, il a une barre orange sur l'abdomen.

Le cycle de vie du FA :

Durant l'hiver, seule la future reine survit. Elle sort lorsque les températures se radoucissent et va construire son nid, le nid primaire, en privilégiant les constructions humaines. Elle y pond ses premières ouvrières de mars à avril. A partir d'avril elle se spécialise uniquement dans la ponte. Au courant du mois de juin, lorsque les ouvrières sont une centaine, elle construira un nouveau nid, généralement en haut d'un arbre, c'est à cette période (août-septembre) qu'ils sont les plus gros et plus peuplés. A partir de septembre, la reine pond des mâles qui féconderont les femelles futures fondatrices qui quitteront alors le nid et se mettront à l'abri pour hiverner et recommencer un cycle l'année d'après. D'une année à l'autre, en partant d'une reine et d'un nid, il peut y avoir dix nouveaux nids.

Comment éviter ce cycle :

- Le piégeage : il ne doit être effectué que par des personnes spécifiquement formées à la technique.
- Repérer les nids primaires en avril/mai.

L'association organisera des réunions spécifiques pour former les habitants à les repérer et pouvoir les signaler pour que les nids soient détruits.

- Repérer les nids secondaires en été et les signaler pour faire détruire les nids

Chaque année, il y a 10 fois plus de nids que l'année précédente.

Le FA fait d'importants dégâts, particulièrement chez les petits producteurs.

Le risque est également de les retrouver dans nos espaces publics.

Il se nourrit essentiellement d'insectes, de sucre et de fruits mûrs. Son impact sur la biodiversité est également très fort.

Une présentation détaillée aura lieu prochainement, le 26 mars à 18h30 au Château des Rohan. La Ville relaiera l'information.

Des référents sont dédiés pour venir identifier un nid et conseiller sur le comportement à adopter :
asso@sosplanette.fr

Il ne faut jamais tenter de détruire le nid soit même car le frelon ne s'intéresse pas à l'humain sauf s'il se sent en danger, auquel cas il devient très agressif.

La lutte coordonnée mise en place a été expérimentée dans les régions les plus touchées, comme le Morbihan où ils ont réussi à faire baisser la population de frelons.

Dans notre région, l'objectif est que cette population n'augmente pas.